



FORMULAIRE D'ADHÉSION ANNUELLE ENFANTS/ADOS

ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 (5 septembre- 1er juillet)

Photo

INFORMATIONS ENFANT

Nom:..... Prénom:

Adresse:

Ville:..... Code postal:.....

Date de naissance (JJ/MM/AA):.....Lieu de naissance:.....

Ecole fréquentée :Classe:.....Age:.....

Activité(s) extrascolaire(s):.....(nombre année de danse.....)

Cours 1 choisi (nom du cours, jour du cours, professeur, horaire) :

Cours 2 choisi (nom du cours, jour du cours, professeur, horaire) :

*** Frais d'inscription : 20 € (valable pour chacun des membres d'une même famille)**

Règlement : Carte Bancaire (sur place/au téléphone) Espèces

*** Abonnement annuel pour 1 cours/semaine : 560€ hors vacances scolaires**

Inscription au 2ème cours enfant: 504€ (-10%)

Inscription du 2ème enfant : 504€ (-10%)

Paiement : 1 fois 3 fois (3 x 187 €). 1er paiement automatique à la date de vente, 2nd paiement automatique trois mois plus tard, 3ème paiement automatique trois mois plus tard.

Règlement : CB (1 fois seulement) CB : Paiement en 3 fois - paiement automatique si la carte n'expire pas avant la fin de l'année scolaire (sur place/ au téléphone)

Chèque (3 chèques de 187 € - l'ensemble des chèques doit être remis à l'inscription et en main propre, avec la signature de la personne, la date du jour, et l'ordre : Dansez Maintenant.

Espèces (1 fois seulement)

Nous n'acceptons pas les virements à votre initiative. L'inscription ne sera complète qu'une fois le paiement réglé.

En cas de désistement pendant les deux premiers cours de septembre vous serez intégralement remboursés (en déduisant les frais des deux cours). Les frais d'inscription ne sont pas remboursés. L'inscription au cours choisi est définitive et ne peut donner lieu à aucune modification.

Après les deux premiers cours, toute cessation de l'activité à votre initiative ne donnera droit à aucun remboursement, même si l'enfant change d'avis, peu importe la raison.

L'engagement annuel ne peut être annulé pour des causes sanitaires une fois passés les deux premiers cours de septembre (pas de remboursement possible). Dans le cas d'un confinement de la population en raison d'une pandémie, les cours ne pouvant être assurés en présentiel seront assurés en visio ou vidéo et ne donneront lieu à aucun remboursement. Afin de préserver la santé de vos enfants et selon les directives gouvernementales, certaines dispositions supplémentaires liées au Covid-19 pourront être mises en place durant l'année. Pour les plus de 6 ans : cours en ligne + séances de rattrapages (soit un stage supplémentaire offert, soit le même cours à un autre créneau) ; pour les moins de 6 ans : uniquement par rattrapage (pas de cours en ligne, accès au même cours à un autre créneau et stage supplémentaire offert).

INFORMATIONS PARENTS

Parent 1	Parent 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse (si différente de l'enfant) :	Adresse (si différente de l'enfant) :
Profession :	Profession :
Tel portable :	Tel portable :
Email :	Email :

Comment avez-vous connu Dansez Maintenant ? :

En 2022/2023, Dansez Maintenant organise des anniversaires pour enfants à l'École, des ateliers parents/enfants, et des stages pendant les vacances scolaires ! Vous voulez soutenir l'école de danse pour la troisième année de l'école, parlez-en autour de vous !

1. Droit à l'image

Au cours de l'année scolaire, il est possible que les élèves, seuls ou en groupe, fassent l'objet de prise de vue (photographies et vidéos) à des fins pédagogiques ou pour assurer la communication de Dansez Maintenant. L'usage de ces images sera exclusivement réservé à Dansez Maintenant et l'identité des élèves ne sera jamais divulguée.

De plus ces images ne pourront être vendues ou ré-utilisées :

- OUI, j'autorise la prise de vue et la publication des images de mon enfant, dans le cadre de l'activité de Dansez Maintenant uniquement.
- NON, je n'autorise pas la prise de vue et la publication des images de mon enfant.

2. Certificat médical

- J'atteste que mon/mes enfant(s) est/sont en bonne santé et apte(s) à pratiquer la danse, et je m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude à la danse avant la fin du premier mois.

3. Spectacle

- Je suis intéressée par la participation de mon enfant au spectacle de fin d'année et/ou aux représentations en cours d'année (des frais supplémentaires seront demandés le cas échéant pour les costumes et les frais de location de salle).

4. Paielement

- J'atteste avoir pris connaissance que toute année commencée est due dans son intégralité .

5. Règlement intérieur

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription de Dansez Maintenant et je m'engage à les respecter.

- J'atteste avoir pris connaissance, accepté et signé le règlement intérieur à consulter sur place ou sur le site internet de Dansez Maintenant.

Je suis informé(e) que chaque élève de Dansez Maintenant devra se comporter d'une façon correcte et respectueuse durant les cours, ainsi que dans les vestiaires. Je reconnais et accepte le fait que la direction et/ou le professeur puisse se réserver le droit d'exclure temporairement, ou définitivement après discussion avec les parents, tout élève qui n'aurait pas un comportement approprié après avoir essayé plusieurs tentatives pour améliorer la situation (écoute, suivi, comportement violent etc.).

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux enfants d'avoir pris leurs dispositions (toilettes) avant le cours, d'être coiffée (avec un chignon pour la danse classique), habillé(e), d'apporter une gourde d'eau et de se présenter devant la salle de cours **15 minutes** avant le début du cours. A défaut, dans le cas d'un jeune âge, les accompagnants seront en charge d'habiller, coiffer les enfants, et les amener devant la salle de cours **15 minutes** avant l'heure du cours.

A Paris, le

Signature

Article 1

Toute personne entrant dans l'école doit se présenter spontanément à l'accueil et donner son nom avant d'entrer dans l'espace de convivialité ou en cours.

Si les directives gouvernementales l'imposent, toute personne entrant dans l'école doit présenter son pass sanitaire valide avant d'entrer dans l'espace de convivialité ou en cours.

Le port du masque est susceptible d'être obligatoire dans l'école, en dehors des salles de cours au sein desquelles il ne peut pas être obligatoire.

Article 2

En raison de la crise sanitaire, chaque élève doit, pour se protéger et protéger les autres :

- se laver très régulièrement les mains avec du savon ou du gel/solution hydroalcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ; - utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades ;
- appliquer une distanciation sociale en maintenant un minimum d'un mètre d'écart avec les autres personnes.

Article 3

Tout élève doit être couvert par une assurance de responsabilité civile à jour.

Article 4

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux dès lors qu'ils pénètrent dans l'établissement jusqu'à leur entrée en studio de danse, puis de la fin du cours jusqu'à leur sortie de l'établissement.

Article 5

Chaque accompagnateur est chargé d'amener l'enfant 15 minutes avant son cours afin que le cours commence à l'heure et que l'enfant soit dans les meilleures conditions pour commencer son cours de danse.

Article 6

Chaque année commencée est due dans son intégralité en cas d'abonnement annuel y compris pour les paiements en plusieurs fois.

Article 7

L'école se réserve le droit d'annuler un cours en cas d'effectif insuffisant, notamment la veille des vacances.

Article 8

En cas d'absence du professeur, l'école s'engage à tout mettre en œuvre pour que le cours soit rattrapé. En cas d'impossibilité de rattraper le cours, ce dernier ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Article 9

Avant de vous servir en boisson, vous devez procéder au règlement à l'accueil de l'école.

Article 10

Vous vous engagez à ce que votre enfant respecte le matériel, les locaux et la documentation mis à disposition à l'école.

Le matériel de l'école doit être rangé à sa place après utilisation.

Lorsque votre enfant utilise un robinet, il lui appartient de le fermer correctement.

Tout matériel dégradé, cassé ou perdu et appartenant à l'école vous sera facturé.

Article 11

Au sein des studios, votre enfant peut porter des chaussons, des basquettes d'intérieur ou des chaussures de danse nettoyées et de bonne qualité. Tout

élève qui n'a pas de chaussures conformes à l'article 16 se verra refuser l'entrée au cours.

Nous ne fournissons pas de lingettes ni de matériel pour nettoyer les chaussures. Si votre enfant fait une trace sur le sol durant le cours à cause de ses chaussures, il lui appartient de les retirer.

Article 12

Vous vous engagez à dédommager l'école en cas de trace sur le sol résultant du port des chaussures de votre enfant dans l'enceinte des studios. Le dédommagement dû est facturé à hauteur de la prestation de service nécessaire pour réparer le matériel endommagé.

Article 13

Tout objet trouvé doit être donné à la personne chargée de l'accueil.

Article 14

Les affaires des élèves ne peuvent être déposées dans l'espace de convivialité, ni être gardées par l'agent d'accueil.

Article 15

Danseur Maintenant se décharge de toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de l'école.

Article 16

Il est interdit de jouer avec les cadenas et les clefs des cadenas.

Si votre enfant utilise un cadenas pour fermer son casier, il lui appartient de le laisser à l'endroit où il l'a trouvé avec sa clef.

Article 17

Vous vous engagez à ne pas prendre de photo/vidéo du lieu et des personnes présentes sauf en cas d'autorisation expresse de l'école et des personnes présentes sur le support.

Article 18

Lorsqu'un élève s'est engagé à participer à une représentation de fin d'année, sa présence aux répétitions et représentations est obligatoire.

Article 19

Il appartient à votre enfant de prévenir la professeure s'il se sent mal ou s'il a des symptômes susceptibles de le mettre en danger.

**Date et signature,
accompagnée de la mention "lu et approuvé"**